Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609123-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 21/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/09/123

Séance du 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, HAUPAS Patrick, LANNUZEL Pierre-Yves, GUERIN Didier conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DESSA Julien et mesdames FILATRE Renée, PETIT Emmanuelle.

Était absent : Madame ROUAULT Aurélie et monsieur PERRIN Evan.

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et madame PETIT Emmanuelle à madame GERNIGON Christèle.

DELIBERATION 2026/09/123 : SECURITE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA COMMUNAL DE DECI (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE).

Rapporteur : Patrick HAUPAS

CONTEXTE : *La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) propose à la commune la réalisation d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), permettant de diagnostiquer la couverture incendie du territoire et de définir les solutions d'amélioration ainsi qu'une programmation des travaux. Le coût de cette prestation est estimé à 3 920 € HT, pour une durée prévisionnelle de 12 mois.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu le projet convention d'assistance technique proposée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) ;

Considérant la nécessité d'assurer le suivi et la gestion des points d'eau incendie sur le territoire communal ;

Considérant la possibilité pour la commune de bénéficier d'une assistance technique de la CEBR dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de défense extérieure contre l'incendie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE la convention.

Article 2 :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609123-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Lydie JAMIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)